

Cap Corse : Des mesures d'urgence pour remettre en état les plages après la tempête et sauver la saison touristique

Rédigé par Nicole Mari le Mardi 30 Juillet 2019 à 20:31 pour Corsenetinfos.

Comment remettre d'urgence en état les plages de cinq communes du Cap Corse endommagées par la tempête du 15 juillet et ensevelies sous un afflux de posidonies ? C'était l'objet de la réunion de crise qui s'est tenue, mardi matin, pendant près de trois heures à la Communauté de Communes du Cap Corse à Brandu. Face à l'inquiétude des élus et commerçants du Cap, des mesures exceptionnelles à effet immédiat ont été annoncées, conjointement, par le président du Conseil exécutif de Corse et le préfet de Haute-Corse, en présence des présidents des agences et offices concernés. L'objectif est de rendre les plages praticables pour le reste de la saison, d'aider les socio-professionnels impactés et d'apporter des réponses pérennes.

[Enregistrer](#)



La plage de Meria envahie par les posidonies.

La tempête qui a traversé l'île le 15 juillet dernier a laissé son empreinte sur les plages du Cap Corse, causant non seulement des dégâts matériels, mais aussi un afflux massif de posidonies. Cinq communes sont particulièrement affectées par ce phénomène inattendu en cette saison : Meria, Brandu, Cagnanu, Luri et Macinaggiu. Un coup dur pour les activités littorales et les

socioprofessionnels déjà fragilisés par une saison touristique en demi-teinte. Ils ont appelé à l'aide le président du Conseil exécutif de Corse, Gilles Simeoni, qui a organisé une réunion de crise, mardi matin à Brandu, avec tous les acteurs concernés, y compris les services de l'Etat, l'agence du tourisme, l'ADEC, l'office de l'environnement, le Parc marin, mais aussi les associations de défense de l'environnement comme U Levante.

Des mesures exceptionnelles

Une réunion longue, près de trois heures, mais fructueuse avec l'annonce par l'Exécutif de la Collectivité de Corse (CdC) et la préfecture de la mise en place de mesures exceptionnelles d'urgence et de moyen terme, ainsi que de divers dispositifs d'aide : *« La situation est difficile au plan économique et touristique. A la fois pour des raisons d'ordre général avec un mois de juillet pas très bon en termes de fréquentation touristique. S'y ajoutent dans le Cap Corse des circonstances particulières dues à la tempête du 15 juillet dernier qui a eu des effets dévastateurs sur les plages, notamment des ravinements et un afflux important de posidonies qui, par endroits, empêchent carrément d'accéder à la plage »*, explique Gilles Simeoni. *« Nous avons trouvé des points d'accord pour intervenir en urgence afin de rendre, dans des conditions respectueuses de l'environnement, les plages praticables et permettre, ainsi, au mois d'août de se dérouler normalement. Nous devons, aussi, réfléchir sur le moyen et long terme à intégrer les évolutions climatiques pour avoir une gestion stratégique durable des banquettes de posidonies qui soit, à la fois, efficace en termes d'accès aux plages et respectueuse des écosystèmes. Les posidonies font parties d'un ensemble environnemental et écologique qu'il faut absolument préserver et valoriser. Le parc marin est un outil central dans cette stratégie d'ensemble »*.



Sauver août

En plein milieu de la saison touristique, il y a urgence à intervenir pour sauver ce qui peut l'être encore, en l'occurrence l'activité d'août et de septembre. *« A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles ! La question des délais est essentielle. Il faut sauver le mois d'août. Nous avons, donc, pris des décisions très opérationnelles autour de deux volets : les interventions en quelques jours grâce également à une approche compréhensive et une implication directe du préfet de Haute-Corse. Nous avons diagnostiqué cinq communes en priorité absolue où nous interviendrons rapidement pour remettre en état les plages avec une concentration de moyens humains et financiers, mais aussi pour faire un diagnostic technique et scientifique qui permettra d'agir dans le respect de l'écosystème. Nous avons assuré que les déplacements de posidonies ne seront absolument pas destructifs. D'un point de vue économique, nous mobilisons divers dispositifs, notamment le dispositif Forza voté par l'Assemblée de Corse, pour aider les socioprofessionnels à absorber la baisse significative de chiffre d'affaires générée par la tempête du 15 juillet. Nous avons déjà mis en œuvre Forza*

lors d'inondations ou d'incendies », poursuit Gilles Simeoni.

Une réactivité forte

Une réponse en urgence, confirmée par le préfet de Haute-Corse, François Ravier, concernant le diagnostic des plages et les modalités d'intervention. *« L'Etat est gestionnaire du domaine public maritime. Donc, c'est à lui d'autoriser des dérogations pour faire des travaux sur les plages. Ici, il s'agit de concilier la protection des posidonies, qui sont indispensables à la biodiversité et à l'écosystème des plages, avec le maintien d'une activité touristique quelques jours après la tempête du 15 juillet. L'idée est de pouvoir dégager sur les plages envahies par les posidonies des chemins d'accès pour que les personnes puissent aller se baigner et déplacer, sans détruire les posidonies, des mètres carrés de plage. Cette situation d'urgence demande une très forte réactivité qui sera assurée par des réponses de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) sous 24 heures, voire 48 heures s'il y a plusieurs plages à visiter dans une commune »*. Le diagnostic consistera à vérifier ce qui relève de la tempête et ce qui n'en relève pas. *« Nous avons deux éléments. D'abord, la connaissance intime de toutes ces plages par les services de l'Etat qui font un travail régulier depuis deux ans sur l'examen des plages et l'évolution des posidonies. Là, ce qui est nouveau, c'est une tempête en pleine saison touristique. Quelque chose d'imprévisible qui pose un problème d'urgence pour permettre le maintien d'une activité touristique »*.



L'espoir des élus

Côté élus locaux et socioprofessionnels, c'est le soulagement, même si la prudence reste de mise. *« Nous sommes satisfaits de ces annonces, même si trouver une solution dès demain me semble un peu court, je veux y croire ! »*, commente Laurence Piazza, maire de Meria. Dans sa commune qui est la plus touchée par les posidonies, la situation est épineuse : *« Les hauteurs de posidonie sont particulièrement importantes cette année, surtout suite à la tempête Adrian. Quelques jours avant cette tempête, la plage était propre, sans posidonies. La plage de Meria a la particularité d'être entourée par des maisons et des tamaris qui sont une espèce protégée. Ce qui fait qu'on ne peut pas déplacer les posidonies, ni à droite, ni à gauche, ni même au fond de la plage sous peine de boucher les portes et les fenêtres des habitations. La seule solution serait d'enlever les posidonies, de les mettre sur une barge et de les rejeter en mer à un point de rejet qui est déjà utilisé par le port de Macinaggiu. C'est la seule solution légale, mais assez coûteuse, vu le volume de posidonies à déplacer »*.

Un tourisme durable

Les socioprofessionnels ont profité de l'occasion pour interpeller la conseillère exécutive et présidente de l'Agence du tourisme (ATC), Nanette Maupertuis, sur une saison qui, dans le Cap Corse, se déroule, dans ce contexte, plus mal qu'ailleurs. Pour elle, il n'y a pas de

solution miracle. Au-delà de l'urgence, il n'y a qu'un chemin possible : la mise en œuvre d'un tourisme durable. *« Au niveau de l'aspect conjoncturel, nous avons fait des propositions d'aides en matière d'avances remboursables notamment avec la CADEC (Caisse de développement de la Corse) pour passer ce cap difficile. Au-delà, il faut travailler sur l'avenir, en réfléchissant notamment sur la façon dont peuvent s'opérer la pratique balnéaire et la pratique des plages dans un contexte de changement climatique et de forte courantologie avec la présence de posidonies. Ceci, dans le cadre du plan de développement touristique du Cap Corse qui est accompagné par l'ATC. Nous avons octroyé à l'intercommunalité une aide importante pour qu'elle fasse les études nécessaires. Il faudra intégrer l'avenir des plages dans une logique de développement durable ».*

N.M.